



Agen, le 10 Septembre 2009

Tout pousse à réussir

**Monsieur Bernard GIREL**  
Conseiller maître à la Cour des comptes  
Chambre Régionales des Comptes d'Aquitaine  
3, Place des Grands-Hommes  
CS 30059  
33064 – BORDEAUX Cedex

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GENERALE**

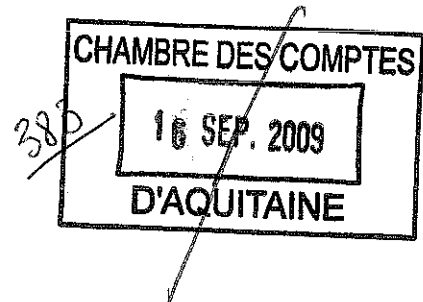
Réf : JL/MB

Objet : Réponse à votre lettre d'observations définitives  
du 6 Août 2009

Affaire suivie par : M. Jacques LAUJOL

Mail : jacques.laujol@agen.fr

Tél : 05 53 69 47 06



Vos réf : AR/RODI commune Agen, ordonnateur actuel

Monsieur le Conseiller,

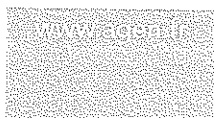
Par courrier du 6 août 2009, reçu en mairie le 10 août 2009, vous avez bien voulu m'adresser les observations définitives relatives à l'examen des comptes de 2001 à 2004 et de la gestion jusqu'à la période la plus récente de la commune d'Agen.

J'ai l'honneur de vous présenter ma réponse en tant que Maire de la Ville d'Agen depuis mars 2008.

Je ne m'attarderai pas sur les points techniques de vos observations pour lesquelles les correctifs nécessaires ont été apportés au vu des premiers éléments de contrôle et des observations provisoires, et je m'attacherai donc à préciser sur le fond les éléments d'appréciation que portent la nouvelle municipalité et moi-même sur la situation financière de la Ville d'Agen.

Le bilan « globalement positif » qui résulte de votre analyse est essentiellement fondé sur l'évolution positive des produits de gestion et de la dette ; il est tempéré par l'inquiétude que vous manifestez sur l'évolution des charges de gestion.

Notre analyse sera donc établie sur ces trois paramètres :



### **- L'évolution favorable des produits de gestion**

A l'évidence, cette évolution favorable résulte d'une augmentation massive de la pression fiscale, dont le taux a progressé de 27 % en 2003.

Cette augmentation massive de la pression fiscale en début de mandat, solution de facilité pour une gestion comptable de la Mairie, a frappé durement les ménages agenais dont vous soulignez avec raison la fragilité, qui s'exprime à la fois dans le niveau de revenu, dans le taux de chômage et plus spécifiquement dans le potentiel fiscal par habitant.

Elle aboutit à frapper l'ensemble des ménages fiscalisés d'un taux de taxe d'habitation supérieur à la moyenne nationale et taxe la propriété bâtie d'un taux supérieur de près de 50 % à la moyenne nationale de la strate en 2005.

Comme vous le notez, l'accroissement massif décidé en 2003, devait être accompagné de réductions des dépenses et d'un plan pluriannuel d'économies de gestion ; mais ce plan d'économies a été vite réduit à néant par une gestion pas assez rigoureuse.

### **- Une évolution non maîtrisée des charges de gestion.**

Cette évolution est particulièrement remarquable en ce qui concerne les charges de personnel, où la comparaison doit être faite entre les résultats obtenus (augmentation des effectifs d'une trentaine d'unités et de la masse salariale de 15 % malgré le transfert à la Communauté d'Agglomération de la compétence universitaire et du centre nautique Aquasud) et l'objectif de diminution de la masse salariale annoncé lors du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes en 2001.

Les explications fournies à cette évolution non maîtrisée portent essentiellement sur deux points :

\* La mise en œuvre de l'aménagement et la réduction du temps de travail (ARTT).

On doit constater qu'une réduction de 10,25 % du temps de travail a généré une augmentation de 7,38 % des dépenses de personnel : cela signifie à l'évidence que l'ARTT, à l'inverse des objectifs fixés par la loi, n'a généré à la Mairie d'Agen aucun effort significatif de gestion, aucune réflexion sur l'organisation.

\* La réduction de l'emploi précaire :

La pérennisation des emplois et la transformation des emplois contractuels en emplois de fonctionnaires sont considérés comme un acquis social par l'ancienne municipalité.

On ne manquera pas de faire à ce sujet deux remarques de nature à nuancer cette appréciation :

> Elle ne prend pas en compte la spécificité de certains emplois territoriaux, dont la nature même rend leur adaptation au statut de la fonction publique particulièrement aléatoire et contraignante pour la collectivité.

> Elle revient en fin de compte à pénaliser durablement l'ensemble des agenis (salariés en CDD, demandeurs d'emplois, familles en difficultés entre autres) qui devront supporter la charge fiscale générée pour accorder un statut de fonctionnaire à quelques dizaines de salariés.

L'évolution nécessaire du régime indemnitaire et le recul imposé de l'âge du départ à la retraite ont sans aucun doute pesé sur l'évolution des charges de personnel ; mais, à cette occasion également, aucun effort d'organisation n'a été mis en œuvre pour accompagner ces mesures.

Il est par ailleurs significatif de constater que cette absence de maîtrise des dépenses s'observe pour ce qui est des charges à caractère général qui augmentent dans des proportions très supérieures aux charges de personnel.

#### **- Une diminution de l'endettement de la Ville.**

Cette évolution favorable s'explique par l'augmentation de la pression fiscale, qui a permis de dégager une capacité d'autofinancement, mais surtout par la stagnation des investissements.

La période 2002-2007 s'est bien caractérisée par une absence totale de projets d'envergure, à l'exception de la construction de la tribune ouest du stade Armandie.

Vous notez « l'action plus diffuse de remise à niveau du patrimoine municipal » ; or, si nous ne contestons pas que cela ait pu être fait dans certains domaines comme les mises aux normes générées par des réglementations plus sévères en ce qui concerne la sécurité des bâtiments qui ont contraint la municipalité à agir, il ne semble pas qu'une véritable volonté politique de remise à niveau ait abouti à des résultats concrets.

A titre d'exemple, le récent diagnostic effectué dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur scolaire fait état d'une dépense de maintenance annuelle dans le secteur scolaire de 267 K€ sur la période 2001-2008, inférieure de 30 % à ce qu'elle était dans les sept années précédentes, ce qui nécessite maintenant un effort financier multiplié par 4,5 pour assurer la mise à niveau de nos écoles. Je me permets de joindre à l'appui de ce constat une copie de la délibération du Conseil municipal du 25 Mai 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de mes respectueuses salutations.

*Jean DIONIS du SÉJOUR*  
*Maire d'AGEN*  
*Député de Lot-et-Garonne*





Tout pousse à réussir

## CONSEIL MUNICIPAL EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du 25 Mai 2009

Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire,

Le procès-verbal  
de la séance  
a été publié le :  
26 Mai 2009

### Etaient présents :

M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire (pouvoir de Mme Nadège LAUZZANA) - M. Bernard LUSSET (pouvoir de M. Jean-Max LLORCA) ; Mme Laurence MAIOROFF pouvoir de Mme Nicole TISSIDRE) ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Corinne GRIFFOND ; M. Thierry HERMEREL ; Mme Marie-Françoise MASSALAZ (pouvoir de Mme Jacqueline BLADINIERES) ; M. Mohammed FELLAH ; Mme Maïté FRANCOIS ; Mlle Clémence ROBERT – Adjointes au Maire ; M. André GOUNOU ; Mme Marie ESCULPAVIT ; Mme Marie Hélène COULON ; M. René LABORIE ; M. Alain DUPEYRON ; Mme Dany CASTAING ; M. François BONNEAU ; M. Michel LOUART ; M. Jean-Marie NKOLLO (pouvoir de Mme Catherine SAGNETTE) ; Mme Anne GALLISSAIRES (pouvoir de M. Serge LAFON) ; Mlle Emmanuelle TEMPIER ; Mme Baya KERKHACH ; M. André MAZIERE ; M. Jean-Louis MATEOS ; Mme Catherine PITOUS (pouvoir de Mme Hayat EL MOUSSAOUI) ; Mme Michelle LAURISSERGUES ; M. Alain BEDOURET ; M. Alain VEYRET (pouvoir de M. Antoine FINE) ; Mme Marie-Thérèse ALONSO - Conseillers Municipaux

**Absents** : M. Ludovic MARTINEZ ; M. Gauthier GUIGNARD.

### EXPOSE

*DIRECTION DE L' ACTION SOCIALE ET DE L' ENSEIGNEMENT  
Service Action Scolaire*

### **OBJET** : Politique scolaire de la ville d'AGEN

Lors de l'élaboration du programme électoral de notre liste aux élections municipales, nous avons été alertés par de nombreux intervenants dans les établissements scolaires agenais que plusieurs clignotants signalant des problèmes sérieux étaient allumés :

1. des effectifs agenais tendanciuellement à la baisse sur le long terme ;
2. des bâtiments scolaires vieillissants souvent hors normes
3. une offre scolaire « émiettée » avec 25 écoles, 15 sites physiques ne permettant pas les parcours pédagogiques souhaitables ;
4. une carte scolaire complètement détournée.

En conséquence, face à l'urgence d'agir, nous avons formulé notre engagement n° 91 :

*« La Ville a la responsabilité du personnel non-enseignant et des bâtiments pour les écoles maternelles et primaires, ainsi que de la restauration scolaire. Alors que la Ville d'Agen assurait cette responsabilité pour l'ensemble du pays de l'Agenais dans les années 50 et 60, chacune des communes périphériques s'est dotée d'une ou plusieurs écoles de bon niveau, bien équipées. Aujourd'hui cette évolution est terminée et la Ville d'Agen doit faire un effort important de modernisation d'un parc de bâtiments nombreux mais vieillissants.*

**Engagement n° 91**  
*Un schéma directeur scolaire*

*► La ville établira un schéma directeur de rationalisation et de modernisation de ses écoles maternelles et primaires. »*

## **I. LA DEMARCHE D'ELABORATION DU SCHEMA**

### **A. l'élaboration du Schéma par le Comité de pilotage**

Dans le cadre d'un comité de pilotage créé à l'occasion, la réalisation de cette étude a été partagée et menée en lien notamment avec Madame l'Inspectrice d'Académie de Lot et Garonne et les représentants de deux fédérations de parents d'élèves.

Il comprenait :

- Monsieur l'inspecteur de l'Education nationale d'Agen I
- 5 représentants du Conseil municipal dont un représentant de l'opposition (à savoir Mesdames FRANCOIS, ESCULPAVIT, MASSALAZ, Messieurs LUSSET et MAZIERE).
- Les Présidents départementaux ou leur représentant des Associations FCPE et PEEP.

Afin de nourrir la réflexion du Comité de pilotage, la ville d'Agen a souhaité faire réaliser un diagnostic par le groupement de cabinets d'études Service public 2000 / Marchetto Ecco.

Ces cabinets sont spécialisés dans la gestion des services publics municipaux ainsi que dans le diagnostic des équipements scolaires. Dernièrement, ils ont réalisés des missions au sein des collectivités suivantes :

- Conseil général du Gers – rénovation du Collège de Miélan
- Communauté de Communes de Bergerac – Schéma de service Petite Enfance
- La Garenne Colombes – Réalisation d'un groupe scolaire

Ce diagnostic portait sur l'état des bâtiments, la capacité d'accueil, les potentialités de chaque bâtiment et la réalité actuelle de la sectorisation scolaire. Cette étude comprend deux volets :

- un volet quantitatif – ce que nous avons appelé « le moins d'école » - ayant pour base la rationalisation des sites scolaires : regroupement des écoles et régulation de la sectorisation,
- un volet qualitatif – ce que nous avons appelé « le mieux d'école » - axé sur la modernisation des écoles : rénovation et mise aux normes du patrimoine existant et amélioration des conditions d'accueil.

L'objectif de cette réflexion était de rénover, restructurer, voire reconstruire nos bâtiments scolaires dans le cadre des normes actuelles et ce afin d'améliorer de façon significative les conditions d'accueil des enfants et, par voie de conséquence, de fermer certains bâtiments scolaires (comme l'ont fait les 2 précédentes municipalités avec les écoles Barbusse et Ferry, mais sans avoir abordé le problème dans son ensemble).

Ce comité de pilotage s'est réuni à 4 reprises dont 3 en présence des représentants des cabinets d'études qui ont présenté, d'une part, le diagnostic demandé, après la visite de toutes les écoles et un échange avec les directrices et directeurs et, d'autre part, les différents scénarii possibles en matière de rationalisation et de modernisation de nos écoles.

Les travaux du Comité de pilotage ont été soumis au Bureau municipal qui, lors de sa séance du 27 mars dernier, a arrêté la proposition de schéma qui a été soumis à la concertation.

## **B. La démarche de concertation**

La concertation sur le schéma de modernisation des écoles publiques d'Agen s'est déroulée du 6 avril au 15 mai 2009.

Dans le cadre de cette démarche, la proposition de schéma directeur a été soumise pour avis :

- auprès du grand public par le biais d'internet et de la presse, le 6 avril ;
- au Comité Technique Paritaire, le 14 et le 23 avril ;
- aux 23 Conseils de quartiers ; 22 d'entre eux se sont réunis entre le 27 avril et le 14 mai pour débattre de ce sujet ;
- aux Conseils d'Ecole qui se sont réunis entre le 30 avril et le 13 mai ;
- aux directeurs d'Ecole, le 11 mai ;
- aux représentants des parents d'élèves le 11 mai ;
- et aux représentants des syndicats d'enseignants, le 13 mai ;

L'ensemble de ces échanges avec tant les acteurs de l'action scolaire que l'ensemble des agenais qui ont souhaité y participer, a conduit à faire évoluer les propositions formulées par le Bureau municipal lors de sa séance du 27 mars dernier.

Enfin, en préparation de la séance du Conseil municipal, et en application de notre engagement de mandat n° 3, le projet de schéma directeur a été présenté et soumis pour avis aux membres de la Commission de l'Action sociale, le 18 mai.

## **II. LES PROPOSITIONS DU SCHEMA DIRECTEUR DE MODERNISATION DES ECOLES**

Le Schéma de modernisation des écoles met l'enfant au centre des politiques éducatives.

La prise en compte de ses rythmes biologiques et de sa sécurité, le niveau des actions culturelles, sportives, scientifiques et environnementales proposées sur les temps scolaires et péri- scolaires, la qualité des moyens mis à sa disposition et à celle de son enseignant sont essentiels pour favoriser sa réussite scolaire, son épanouissement, sa socialisation et contribuent à son avenir d'adulte et de citoyen.

Le schéma directeur participe de cette volonté d'améliorer de façon sensible les conditions d'accueil et d'enseignement des enfants agenais scolarisés dans les écoles publiques.

Par ailleurs, dans une période où la répartition des compétences entre la Ville et la Communauté d'Agglomération d'Agen évolue considérablement, la Ville d'Agen souhaite porter une attention particulière à ce domaine de compétence fondamental que représente l'action scolaire. Elle tient à en faire une de ses priorités pour le mandat 2008-2014.

Les conditions d'enseignement et d'accueil des enfants se situent bien évidemment au cœur de cette perspective, puisqu'elles influencent au quotidien le déroulement des temps scolaires et périscolaires.

Cette volonté municipale doit être concrétisée grâce à une politique cohérente portant à la fois sur :

- Les conditions d'enseignement et le personnel municipal assistant les enseignants,
- La modernisation des bâtiments scolaires,
- La politique d'inscription et la carte scolaire,
- La restauration et les activités périscolaires.

### **A – Les conditions d'enseignement et le personnel municipal assistant les enseignants :**

Pour la rentrée 2009, la ville d'Agen a pris acte du retrait par Madame l'Inspectrice d'Académie de deux postes à l'école maternelle Gaston Salvan simultanément à sa fermeture et a été intégré dans le schéma proposé, les enfants pouvant être accueillis dans une école proche (Ecole Scaliger). A partir de la rentrée 2010, la ville d'Agen demande fortement à l'inspection d'Académie que le plan de modernisation de nos écoles soit mis en œuvre à nombre de postes d'enseignants constants et qu'aucun poste ne soit retiré. En effet, la moyenne actuelle de 24 élèves par classe permet des conditions d'enseignement excellentes et représente un

véritable atout pour les élèves agenais, dont ne bénéficient pas tous les enfants des autres villes de la même strate démographique. Cette exigence a été exprimée dans un courrier en ce sens envoyé le 27 mars dernier à Madame l'Inspectrice d'Académie et à Monsieur le Recteur.

Par ailleurs, la ville d'Agen est une des très rares villes à mettre à disposition des écoles maternelles un ATSEM par classe, et un ATSEM supplémentaire par école. Ce soutien aux enseignants apporte un réel plus dans l'encadrement des élèves. Il est donc proposé de confirmer cet effort pour garantir la qualité de l'accompagnement des jeunes Agenais en maternelle. Enfin, une charte des ATSEM fera l'objet d'une négociation avec les partenaires sociaux et sera proposée pour approbation au Conseil municipal pour une application en 2010. Par exemple, elle portera sur les missions des ATSEM et, notamment, l'assistance au personnel enseignant pour l'accueil et l'hygiène des enfants, pour l'animation, la préparation et l'entretien du matériel, le repos des enfants, etc...

En outre, la ville d'Agen constate l'émiettement de plus en plus grand de l'offre scolaire agenaise. 25 écoles (soit 14 maternelles et 11 élémentaires) sont en effet réparties sur le territoire dont certaines très proches les unes des autres et dont le nombre de classes varie de 2 à 5 pour les écoles maternelles (dont 7 écoles maternelles à 2 classes) et de 3 à 8 pour les écoles élémentaires.

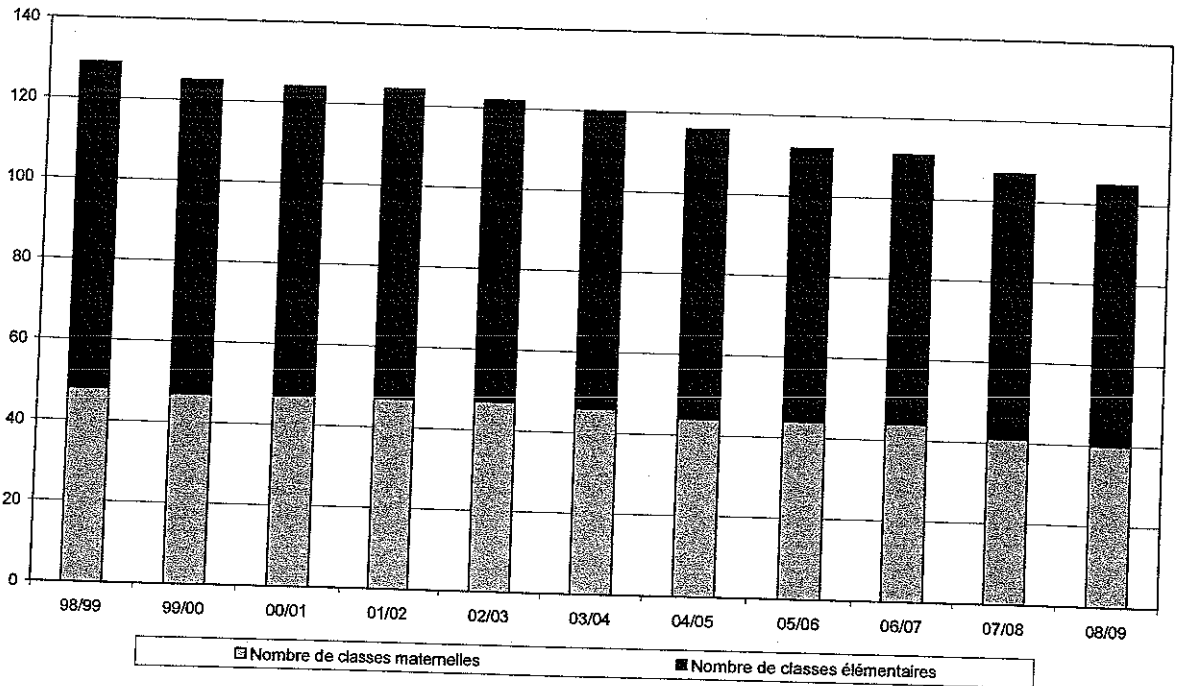
Or, les petites structures disséminées n'encouragent pas toujours les échanges, les émulations et les contacts entre enseignants, ne prédisposent pas à une bonne gestion des moyens matériels et en personnel mis à disposition et ne permettent pas toujours de composer des classes à un seul niveau.

Du reste, pour l'Inspection d'académie, sans un minimum d'enseignants par école il n'est pas possible d'obtenir une véritable émulation pédagogique.

La ville, avec ses 25 écoles pour un total de 2470 élèves scolarisés, a une moyenne par école inférieure à 100 élèves, chiffre révélateur de cet émiettement. Or, celui-ci a des raisons structurelles tenant à la démographie de la ville d'Agen et de son bassin de vie ainsi qu'aux politiques scolaires municipales menées depuis plus de 30 ans par les autres communes de l'agenais.

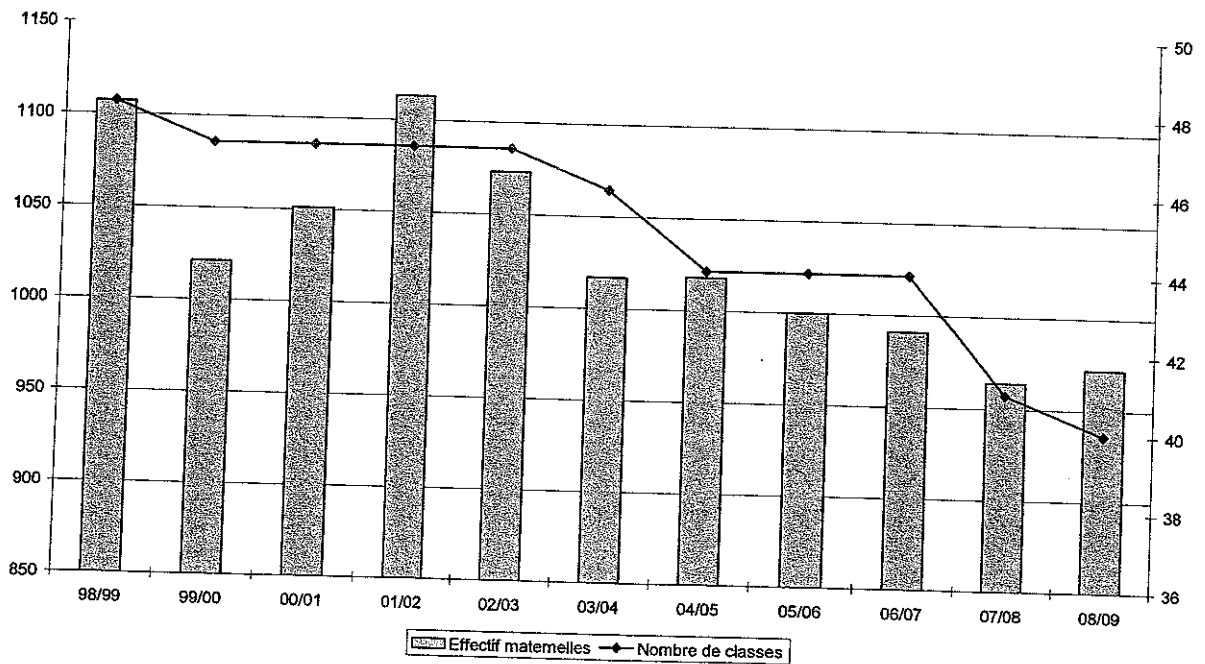
En 10 ans, les écoles ont perdu 347 élèves dont 135 en maternelle et 212 en élémentaire. 29 fermetures de classes contre 5 ouvertures ont été enregistrées et à la rentrée scolaire 2009/2010, deux nouvelles classes seront fermées.

Evolution nombre de classes entre 1998 et 2008

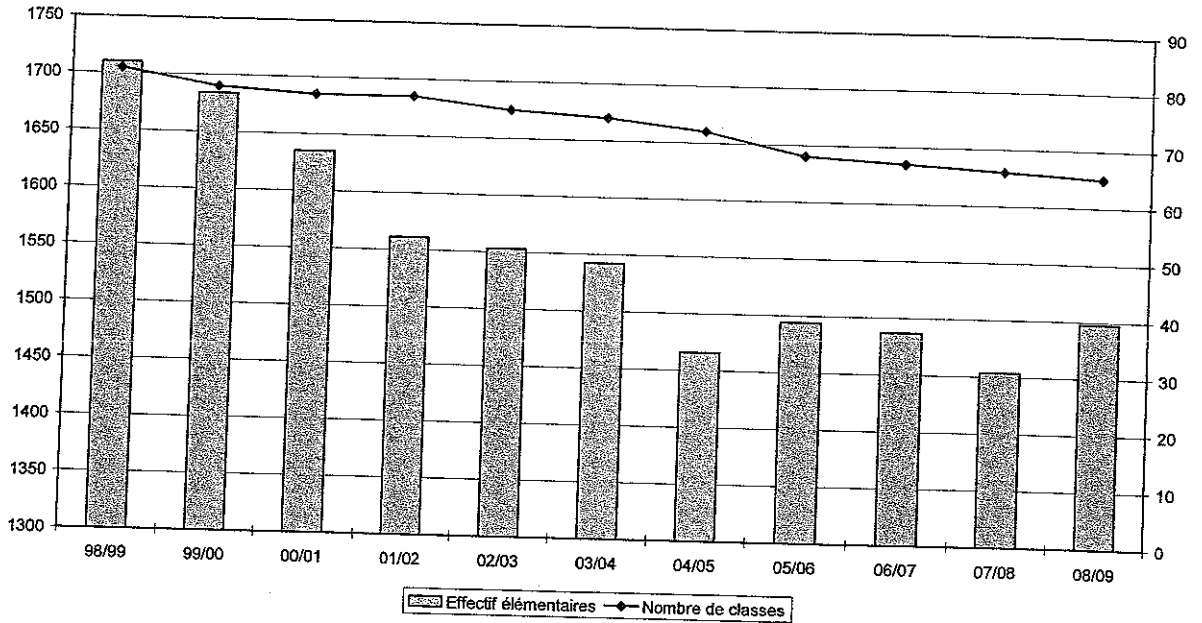


Historiquement la ville centre a accueilli à une époque un grand nombre d'élèves domiciliés dans les communes du bassin d'emploi agenais car celles-ci n'avaient pas les capacités nécessaires. Depuis, toutes les communes se sont équipées d'écoles neuves et adaptées, ce qui a considérablement fait baisser le nombre d'élèves accueillis dans les écoles agenaises.

Ecoles maternelles  
Evolution des effectifs entre 1998 et 2008

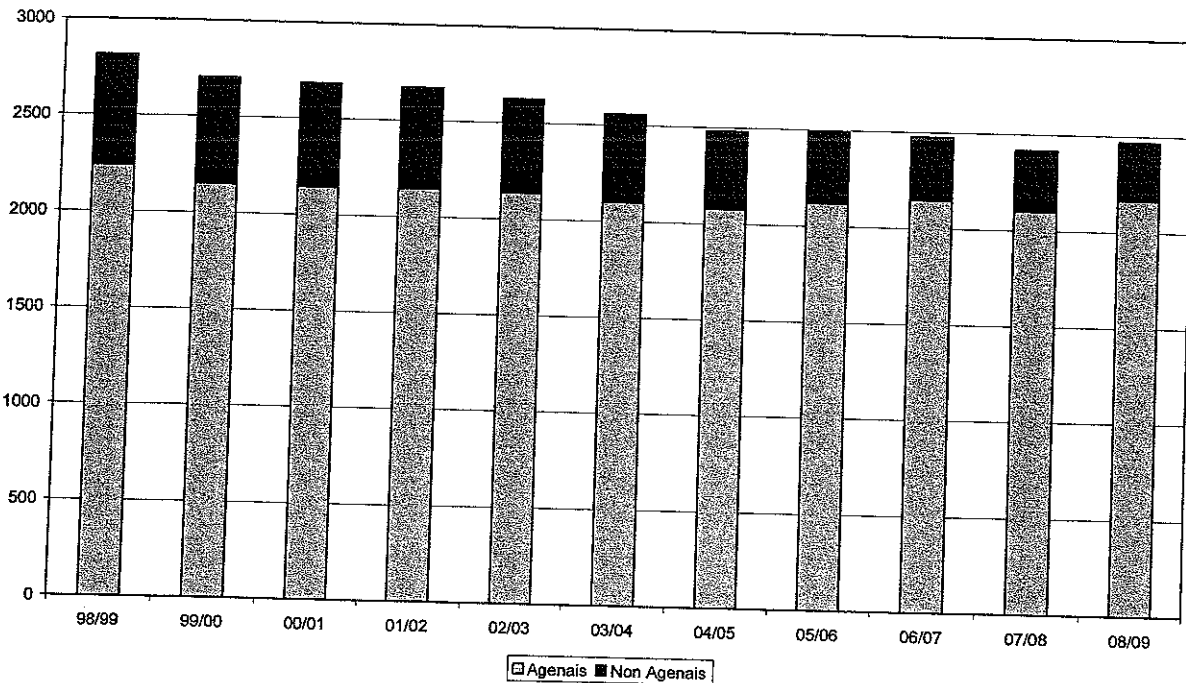


**Ecoles élémentaires  
Evolution des effectifs entre 1998 et 2008**

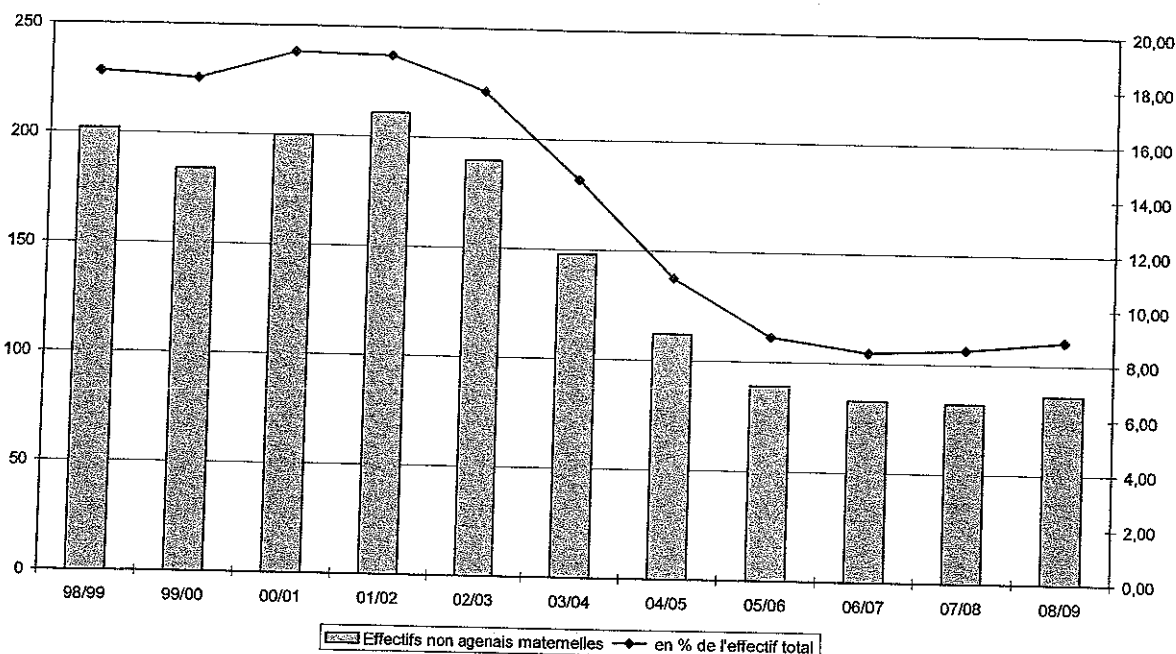


A la rentrée 2008/2009, 12,35% des élèves n'étaient pas d'Agen contre 20,51% à la rentrée 1998/1999.

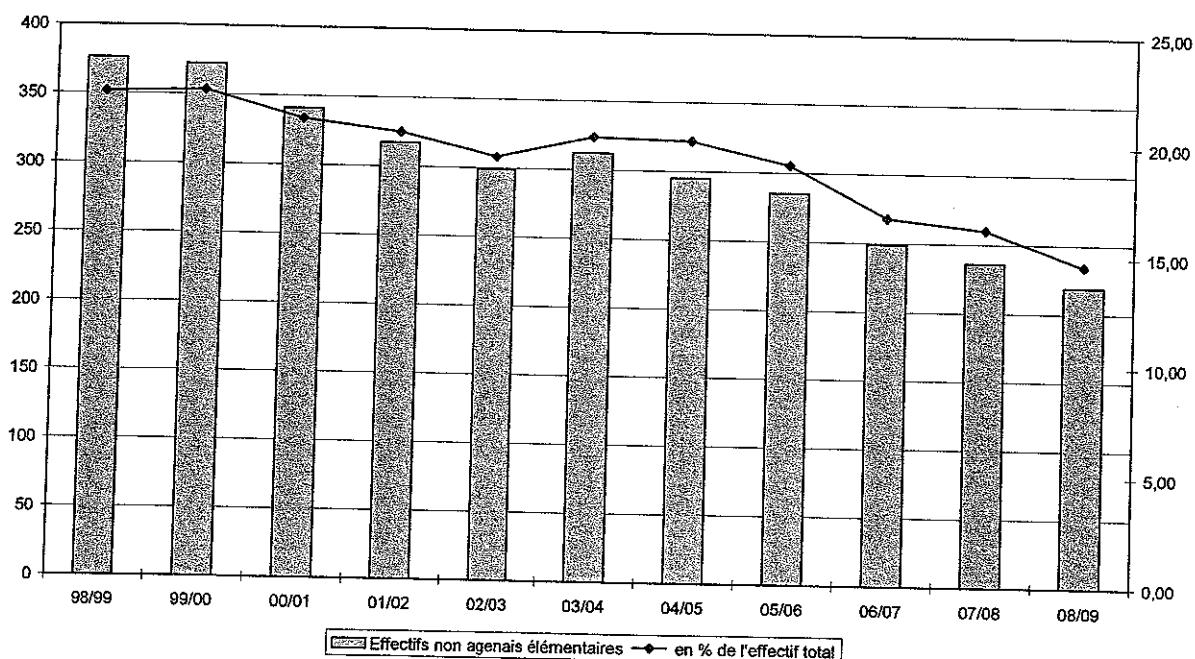
**Effectifs des écoles publiques d'Agen**



**Ecoles maternelles**  
Effectifs de non agenais entre 1998 et 2008



**Ecoles élémentaires**  
Effectifs de non agenais entre 1998 et 2008



Force est de constater que malgré les résultats du dernier recensement qui voit une population agenaise en hausse de 11,79 % par rapport au précédent recensement, la population scolaire du 1<sup>er</sup> degré, pour sa part, suit une courbe descendante.

Un des premiers objectifs de notre plan de modernisation de nos écoles sera d'arrêter la tendance à l'émiettement de l'offre scolaire, préjudiciable à la qualité de l'enseignement donné aux jeunes agenais.

Ainsi, à chaque fois que cela sera possible, la ville veillera à pouvoir offrir des classes à un niveau en école maternelle comme en école élémentaire.

### B – La modernisation des bâtiments scolaires :

Force est également de constater que le parc des bâtiments scolaires est vieillissant et que nombre d'entre eux datent de la première moitié du siècle dernier, voire de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle.

ECOLES	ANNEE DE CONSTRUCTION	AGE
BARA	1879	130
SCALIGER	1893	116
SEMBEL (el)	1898	111
GAILLARD	1936	73
P. BERT	1953	56
CARNOT	1956	53
ANNEXE	1958	51
HERRIOT	1960	49
M. SENTINI	1962	47
Ch DUFFOUR	1962	47
G. SALVAN	1964	45
E. LACOUR (mat)	1964	45
E. RECLUS	1965	44
RODRIGUES	1968	41
E. LACOUR (el)	1970	39
P. LANGEVIN	1970	39
SEMBEL (mat)	1975	34
LA GOULFIE	1982	27
PETITS PONTS	1985	24
<b>AGE MOYEN</b>		56

Nous devons également constater qu'aucune réhabilitation significative n'a été faite depuis 1993 avec la construction de deux classes à l'école Gaillard.

Par ailleurs, outre Gaillard, sur les 30 dernières années, les seules opérations d'envergure concernent la construction de l'école maternelle La Goulfie en 1982, la construction de l'école maternelle des Petits Ponts en 1985 et la reconstruction de l'école maternelle Marie Sentini en 1987.

De plus, il s'avère que sur la totalité des classes disponibles (soit 143), seuls 105 sont occupés par des élèves en classe (102 classes et 3 CLIS). S'il est crucial de réserver certains locaux à d'autres activités scolaires (bibliothèque, informatique, arts plastiques, vidéo...) et aux activités périscolaires afin de tenir compte de l'évolution pédagogique et éducative, il n'en reste pas moins qu'une quarantaine d'entre eux sont vides.

## **1. Les propositions soumises à la concertation**

A la suite de l'étude réalisée par le cabinet d'études, il a été proposé à la concertation les évolutions suivantes :

- Fermeture de la maternelle Gaston SALVAN à la rentrée scolaire 2009 et accueil des élèves du secteur en priorité à l'école maternelle SCALIGER.
- Fermeture de l'école maternelle Paul BERT à la rentrée 2009 et transfert des classes à l'école maternelle des Petits Ponts.
- Fermeture de l'école élémentaire ANNEXE à la rentrée scolaire 2009 et transfert des classes à l'école élémentaire Paul BERT.
- Fermeture de l'école maternelle GAILLARD en janvier 2010 et transfert des classes à l'école maternelle Marie SENTINI.
- Fermeture de l'école maternelle Charles DUFFOUR à la rentrée scolaire 2010 et regroupement des élèves du secteur à l'école maternelle CARNOT. Création d'un regroupement pédagogique BARA-CARNOT. Les cycles I et II seront sur le site de CARNOT, le Cycle III (CE2, CM1 et CM2) sur le site de BARA.
- Neutralisation en 2010 de la partie de la rue Marceau entre les deux écoles SEMBEL, afin d'agrandir et relier la cour de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Reconstruction du bâtiment nord de l'école élémentaire SEMBEL et travaux d'aménagement à l'école maternelle en 2011.
- Travaux d'aménagement du bâtiment central de l'école élémentaire Edouard HERRIOT en 2012 et transfert des élèves dans ce bâtiment à la rentrée scolaire 2012.
- Reconstruction de la maternelle Edouard LACOUR en 2012.
- Travaux de modernisation de l'école maternelle de RODRIGUES en 2013.
- Reconstruction du groupe scolaire Paul LANGEVIN en 2015.
- En réflexion, la construction d'une école maternelle sur le site Paul BERT en 2018. Fermeture de l'école maternelle des Petits Ponts à la rentrée scolaire 2018 et regroupement des élèves du secteur à l'école élémentaire Paul BERT.

## **2. Les apports de la démarche de concertation**

La concertation qui s'est déroulée du 6 avril au 15 mai 2009 avec les acteurs de l'action scolaire et l'ensemble des agenais souhaitant faire part de leurs analyses, a permis de dégager 3 types de modifications par rapport au projet initial.

### ***a. Le maintien de l'école maternelle de Gaillard***

La décision concernant l'école Gaillard était difficile à prendre, compte tenu que cette école comporte de nombreuses forces et faiblesses structurelles. Et même si, à ce jour, la municipalité envisage le maintien de l'école maternelle de Gaillard, il n'en demeure pas moins qu'il est nécessaire de suivre l'évolution des inscriptions dans cette école et d'envisager en liaison avec le Conseil d'école et les Conseils de quartier toutes les évolutions possibles.

L'école de Gaillard présente trois faiblesses structurelles :

1. Le quartier est soumis à de fortes contraintes urbanistiques, ce qui rend inenvisageable la réalisation de programmes immobiliers nouveaux et toute expansion démographique. Aussi, l'école de Gaillard qui est un établissement scolaire de faible taille avec 155 élèves, risque d'être fragile en termes démographiques. Cette situation soulève des interrogations sur sa capacité à devenir une école de plein exercice avec 3 classes pour la maternelle et 5 classes pour l'élémentaire.
2. L'école de Gaillard est une école ancienne (elle a été bâtie en 1920) autour d'une architecture s'apparentant plus à une maison d'habitation qu'à une école. Il lui manque plusieurs éléments pédagogiques importants : un réfectoire correctement dimensionné, une salle de BCD et une salle d'EPS.
3. L'accessibilité à l'école pose d'importants problèmes de sécurité. Notamment, il convient de souligner qu'il n'existe aucune réserve de parking pour la dépose des élèves et que l'établissement ne permet pas l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

En contrepartie, les Conseils de quartier et le Conseil d'Ecole ont mis en avant les atouts certains de cette école :

1. Elle fonctionne comme une véritable école de quartier avec un taux de dérogation assez faible (31,5 % en maternelle et 33 % en élémentaire) et plus de la moitié des familles s'y rendent à pieds.
2. Elle a un cadre extérieur appréciable, notamment avec la présence d'un grand pré, qui amène une qualité de vie des élèves indiscutable
3. Le rapprochement pédagogique envisagé avec l'école Marie SENTINI, par le biais du regroupement des classes de maternelle à Marie SENTINI, pose un certain nombre de vrais problèmes (difficulté d'organiser une navette avec des tous petits du quartier de Gaillard vers l'école maternelle Marie SENTINI ; risque de désaffection de l'école élémentaire).

Au regard de l'ensemble de ces arguments, il est proposé de revenir sur la proposition formulée par le bureau municipal le 27 mars dernier concernant le transfert des classes de l'école maternelle Gaillard à l'école maternelle Marie SENTINI et de la supprimer de notre schéma directeur.

### ***b. La reconstruction de l'école Paul LANGEVIN***

Un examen approfondi a été réalisé de l'état des bâtiments des écoles maternelle et élémentaire Paul LANGEVIN. Ce diagnostic montre :

- Une école maternelle fortement dégradée
- Une école élémentaire en meilleur état.

De plus, la concertation avec le Conseil de quartier et le Conseil d'Ecole a abouti aux éléments de programme suivants :

1. Nécessité de reconstruire ces écoles sur le site actuel (présence à proximité du centre social, de la bibliothèque et des terrains de sport).
2. Privilégier une opération de démolition-reconstruction de l'ensemble plutôt que des opérations de maintenance lourdes.
3. Rassembler en un seul chantier, le plus court possible, la démolition reconstruction de ces deux écoles dont le coût total prévisionnel s'élèverait à 7,7 millions d'euros.

En conséquence, il est proposé de rassembler cette opération en un seul chantier de la fin 2013 à la rentrée scolaire 2015. Bien entendu, dans cette attente, les travaux de maintenance seront réalisés pour garantir la sécurité des enfants.

### ***c. Le transfert de classes vers l'école maternelle CARNOT***

A la suite à la fermeture de l'école Charles DUFFOUR, deux classes seulement seront transférées vers l'école maternelle CARNOT, afin que l'école maternelle Carnot ne comporte pas plus de 6 classes.

### ***3. Le projet à l'issue de la concertation***

Aussi, à l'issue de la concertation, le schéma directeur de modernisation des Ecoles se décomposerait comme suit :

- Fermeture de la maternelle Gaston SALVAN à la rentrée scolaire 2009 et accueil des élèves du secteur en priorité à l'école maternelle SCALIGER. Cette évolution amènera à réaliser à l'école SCALIGER des travaux d'aménagement et de modernisation d'un montant de 900 000 €.
- Fermeture de l'école maternelle Paul BERT à la rentrée 2009 et transfert des classes à l'école maternelle des Petits Ponts. Le montant des travaux s'élève à 400.000 €.
- Fermeture de l'école élémentaire ANNEXE à la rentrée scolaire 2009 et transfert des classes à l'école élémentaire Paul BERT. Le montant des travaux s'élève à 400 000 €.

- **Maintien de l'École maternelle de Gaillard.**
- *Fermeture de l'école maternelle Charles DUFFOUR à la rentrée scolaire 2010, transfert de deux classes à l'école maternelle CARNOT et regroupement des élèves du secteur à l'école maternelle CARNOT. Création d'un regroupement pédagogique BARA-CARNOT. Les cycles I et II seront sur le site de CARNOT, le Cycle III (CE2, CM1 et CM2) sur le site de BARA. Cette évolution amènera à réaliser dans les écoles CARNOT et BARA des travaux d'aménagement et de modernisation à hauteur de 300 000 €.*
- Neutralisation en 2010 de la partie de la rue Marceau entre les deux écoles SEMBEL, afin d'agrandir et relier la cour de l'école maternelle et de l'école élémentaire. Reconstruction du bâtiment nord de l'école élémentaire SEMBEL et travaux d'aménagement à l'école maternelle en 2011. Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 600 000 €.
- Travaux d'aménagement et d'extension du bâtiment central de l'école élémentaire Edouard HERRIOT en 2012 et transfert des élèves dans ce bâtiment à la rentrée scolaire 2012. Le montant prévisionnel de ces travaux est de 900 000 €.
- Reconstruction de la maternelle Edouard LACOUR en 2012. Les travaux de reconstruction sont estimés à 3 320 000 €.
- Travaux de modernisation de l'école maternelle de RODRIGUES en 2013. Le montant de ces travaux est évalué à 280 000 €.
- **Début de la reconstruction de l'école maternelle Paul LANGEVIN à la fin 2013 pour un achèvement des travaux avant la rentrée scolaire 2014/2015 ; Début de la reconstruction de l'école primaire Paul LANGEVIN en 2014 pour un achèvement des travaux avant la rentrée scolaire 2015/2016. Le montant prévisionnel des travaux de reconstruction du groupe scolaire est estimé à 7 720 000 €.**
- La construction d'une école maternelle sur le site Paul BERT pourra être envisagée vers 2018. Elle impliquerait la fermeture de l'école maternelle des Petits Ponts à la rentrée scolaire 2018 et regroupement des élèves du secteur à l'école élémentaire Paul BERT. Dans cette hypothèse, le montant prévisionnel des travaux de construction de l'école maternelle et d'aménagement de classes s'élèverait à 1 350 000 €.

Soit une programmation de 7 100 000 € sur la période 2009/2013 et une moyenne de travaux pour la période de 1 420 000 € par an, soit 16 % des crédits annuels d'investissement.

Par ailleurs, ce schéma propose une programmation de 9 070 000 € sur la période 2014/2020.

Enfin, la ville envisage de vendre le bâtiment de l'école Gaston SALVAN ainsi que le bâtiment principal de l'école élémentaire Edouard HERRIOT, de garder dans son patrimoine les bâtiments de l'école Charles DUFFOUR. Quant à l'école Annexe, elle est propriété du Conseil général de Lot-et-Garonne qui en disposera comme il l'entend.

#### 4. Présentation synthétique et chronologique du projet de schéma directeur

	<b>Cout estimatif</b>
<b>Phase N (mai 2009)</b>	
Validation du schéma directeur	
<b>Phase N+1 (septembre 2009)</b>	
Fermeture de SALVAN > Classes transférées vers SCALIGER	900 K€
Fermeture de l'ANNEXE > Classes transférées vers Paul BERT	400 K€
Fermeture de maternelle Paul BERT > Classes transférées vers les Petits Ponts	400 K€
<b>Phase N+2 (septembre 2010)</b>	
Fermeture de Charles DUFFOUR > 2 classes transférées vers maternelle CARNOT	
Regroupement pédagogique CARNOT-BARA :	300 K€
> Cycles I et II à CARNOT	
> Cycle III à BARA	
Neutralisation d'une partie de la rue Marceau entre les écoles SEMBEL	50 K€
<b>Phase N+3 (septembre 2011)</b>	
Reconstruction du bâtiment Nord de l'école élémentaire SEMBEL et travaux d'aménagement à la maternelle	550 K€
<b>Phase N+4 (septembre 2012)</b>	
Modernisation de l'Ecole Edouard HERRIOT	900 K€
Reconstruction de l'Ecole maternelle Edouard LACOUR	3 320 K€
<b>Phase N+5 (septembre 2013)</b>	
Modernisation de l'école maternelle RODRIGUES	280 K€
<b>Phase N+6 (septembre 2014)</b>	
Reconstruction de l'école maternelle Paul LANGEVIN	3 320 K€
<b>Phase N+7 (septembre 2015 à confirmer)</b>	
Reconstruction de l'école élémentaire Paul LANGEVIN	4 400 K€
<b>Phase N+8 (septembre 2018 à confirmer)</b>	
Fermeture de la maternelle des Petits Ponts	
Construction de la maternelle Paul BERT	1 350 K€

#### 5. Le suivi de la modernisation des bâtiments

La concertation ne doit pas s'arrêter à la définition du projet de modernisation, mais doit s'étendre aux conditions de sa mise en œuvre.

Ces travaux de modernisation des écoles feront l'objet d'un travail concerté au sein d'un « Comité de suivi » composé de représentants de l'Inspection académique, des syndicats enseignants, des associations départementales des parents d'élèves ainsi que de la municipalité.

Par ailleurs, au sein de chaque école, les travaux de modernisation feront l'objet d'un travail concerté avec les directeurs d'école, les membres du Conseil d'Ecole, les conseillers de quartier, ainsi que les élus référents de ces instances.

### C – La politique d'inscription et la carte scolaire :

Parallèlement, on ne peut que constater les effets d'une politique d'inscription des élèves basée sur des dérogations systématiques à la carte scolaire, excepté en ce qui concerne le secteur d'Edouard HERRIOT et sur l'inscription très facilement acceptée des élèves non agenais. Or, malgré le caractère obligatoire du versement, les demandes systématiques de participation auprès des communes de résidence aux frais de fonctionnement de l'école ne sont que très rarement suivies d'effet.

comptes administratifs	Montants versés par les communes
2004	7934,57€
2005	5217,14€
2006	8942,36€
2007	5843,21€
2008	5559,06€

Les conséquences de cette politique d'inscription sont particulièrement visibles dans les écoles G. SALVAN, CARNOT, GAILLARD, et Ch. DUFFOUR. Le nombre d'élèves non agenais scolarisés dans les écoles maternelles agenaises varie de 0 % à 21 % (moyenne : 8,8 %).

ECOLES MATERNELLES	POURCENTAGE NON AGENAIS
HERRIOT	0%
LA GOULFIE	1,70 %
LACOUR	5,60 %
SCALIGER	6,20 %
SEMBEL	6,70 %
P. BERT	7 %
PETITS PONTS	7,40 %
DUFFOUR	8,10 %
SENTINI	8,70 %
LANGVIN	8,80 %
RODRIGUES	10,80 %
GAILLARD	11,10 %
CARNOT	15,40 %
G. SALVAN	20,80 %

Le nombre d'élèves non agenais scolarisés en élémentaire varie de 3 % à 29 % (moyenne : 14,6 %)

<b>ECOLES ELEMENTAIRES</b>	<b>POURCENTAGE NON AGENAIS</b>
E. RECLUS	3,10 %
HERRIOT	7,30 %
P. BERT	12,40 %
SEMBEL	12,90 %
SCALIGER	13,60 %
BARA	13,60 %
GAILLARD	13,80 %
LACOUR	14 %
RECLUS	16,10 %
ANNEXE	18,90 %
CARNOT	28,80 %

Le nombre d'enfants scolarisés dans l'école de leur secteur varie de 32 % à 88 % dans les écoles maternelles (moyenne : 65,2 %).

<b>ECOLES MATERNELLES</b>	<b>POURCENTAGE ENFANTS SECTEUR</b>
CARNOT	31,70 %
DUFFOUR	44,60 %
SALVAN	45,80 %
HERRIOT	56,10 %
P. BERT	63,10 %
RODRIGUES	67,70 %
LACOUR	67,90 %
GAILLARD	68,50 %
PETITS PONTS	70,40 %
SENTINI	71,20 %
SCALIGER	75 %
SEMBEL	77,10 %
LANGVIN	85,30 %
LA GOULFIE	88,10 %

Pour les enfants du secteur scolarisés en école élémentaire le pourcentage varie entre 20 % et 94 % (moyenne : 55,3 %).

<b>ECOLES ELEMENTAIRES</b>	<b>POURCENTAGE ENFANTS SECTEUR</b>
CARNOT	19,70 %
LACOUR	36,70 %
BARA	36,80 %
P. BERT	42,60 %
ANNEXE	56,80 %
E. RECLUS	60 %
SCALIGER	64,30 %
GAILLARD	67 %
SEMBEL	68 %
HERRIOT	88,60 %
LANGVIN	93,70 %

Aussi, en corollaire indispensable à la modernisation du patrimoine scolaire, il est proposé de redéfinir la sectorisation scolaire en créant 4 secteurs :

- Secteur Centre regroupant les écoles élémentaires et maternelles Joseph Bara, Carnot, Sembel, Paul Bert et Petits Ponts ;
- Secteur Nord, regroupant les écoles élémentaires et maternelles Scaliger, Elisée Reclus, Marie Sentini, Gaillard et Paul Langevin ;
- Secteur Est, regroupant les écoles maternelles et élémentaire Edouard Herriot et Rodrigues;
- Secteur Sud, regroupant les écoles maternelles et élémentaire Edouard Lacour et La Goulfie.

La souplesse de cette sectorisation permettra aux parents d'inscrire leur(s) enfant(s) dans l'école de leur choix sur son secteur de résidence tout en sachant que les règles de priorité suivantes seront appliquées :

1. priorité aux enfants domiciliés dans le secteur,
2. puis enfants agenais ne résidant pas dans le secteur,
3. et enfin les enfants non agenais seront acceptés dans la mesure où les effectifs le permettront.

Ce régime de priorité sera appliqué avec détermination et les dérogations à celui-ci seront considérablement diminuées.

La répartition des élèves se fera, à l'intérieur de chaque secteur, dans le respect de la capacité d'accueil de chaque école : capacité minimum pour le maintien de toutes les classes, capacité maximum pour ne pas dépasser une moyenne de 24 élèves par classe.

#### **D – La restauration et l'accueil périscolaire :**

Concernant la restauration scolaire, la Ville d'Agen a financé pour l'année 2007/2008, 66,50 % du coût de ce service contre 33,50 % pour les familles alors que jusqu'en 2005, date de la délégation de service public confiée à la société Scolarest, ce coût était partagé de manière plus équitable, à savoir 52% pour la Ville et 48% pour les familles. La délibération de juillet 2008 a eu pour objectif de rééquilibrer les efforts respectifs des familles et des contribuables pour atteindre un portage de 45,7 % pour les familles des élèves et de 54,3 % pour les contribuables. Cependant, l'effort financier consenti est donc conséquent d'autant qu'il est accompagné désormais par le dispositif du fond social pour la restauration scolaire créé par délibération du Conseil Municipal du 7 juillet 2008, et destiné à aider les familles les plus démunies qui en font la demande.

Par ailleurs, un appel d'offres relatif au renouvellement du prestataire de la restauration scolaire est en cours. Le cahier des charges rédigé en tenant compte des remarques formulées par les parents d'élèves membres de la commission des menus et par un médecin pédiatre, préconise le recours à des filières courtes d'approvisionnement et le respect de la saisonnalité des produits.

Parallèlement, un plan d'implantation de self services dans les écoles élémentaires est en cours. Après les écoles élémentaires SEMBEL et CARNOT, deux autres écoles seront équipées en 2009, il s'agit des écoles élémentaires SCALIGER et Paul BERT. Ce plan sera poursuivi les années suivantes.

Il est à noter aussi que les activités périscolaires sportives et culturelles proposées aux enfants dans le cadre du Contrat Educatif Local sont de plus en plus nombreuses et variées et touchent de plus en plus d'élèves, y compris depuis peu les enfants du cycle II.

A noter notamment que dans le cadre de l'année scolaire 2008/2009, il a été ouvert un budget de 84.734 € au titre du Contrat Educatif Local. Cela concerne notamment 726 enfants de cycle III pour 62 heures hebdomadaires d'activités (dont 37 heures consacrées aux activités sportives et 25 heures consacrées aux activités culturelles). Les écoles situées en zone d'éducation prioritaire bénéficient de 20 % d'activités en plus.

Enfin, dans le cadre des activités périscolaires, le mercredi matin, il a été mis en place des activités de danse, de roller et de natation payantes.

### **LE CONSEIL**

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

### **DELIBERE**

ET PAR 28 VOIX FAVORABLES et 2 VOIX CONTRE (M. Mazière et M. Bédouret)

M. Matéos, Mme Pitous, Mme Laurissergues, M. Veyret, Mme Alonso ne prenant pas part au vote

**1. REAFFIRME** la volonté de maintenir, à effectifs constants, le nombre actuel de postes d'enseignants.

**2. ADOPTE** le schéma directeur de modernisation des écoles publiques, tel que précisé ci-dessous et d'approuver les décisions suivantes:

### **- Année 2009 -**

- Fermeture de la maternelle Gaston SALVAN à la rentrée scolaire 2009 et accueil des élèves du secteur en priorité à l'école maternelle SCALIGER. Des travaux d'aménagement et de modernisation à l'école Scaliger seront réalisés.
- Fermeture de l'école maternelle Paul BERT à la rentrée 2009 et transfert des classes à l'école maternelle des Petits Ponts. Des travaux d'aménagement et de modernisation aux Petits Ponts seront réalisés.

- Fermeture de l'école élémentaire ANNEXE à la rentrée scolaire 2009 et transfert des classes à l'école élémentaire Paul BERT. Des travaux d'aménagement et de modernisation à Paul BERT seront réalisés.

**- Année 2010 -**

- Fermeture de l'école maternelle Charles DUFFOUR à la rentrée scolaire 2010, transfert de deux classes à l'école maternelle CARNOT et regroupement des élèves du secteur à l'école maternelle CARNOT. Création d'un regroupement pédagogique BARA-CARNOT. Les cycles I et II seront sur le site de CARNOT, le Cycle III (CE2, CM1 et CM2) sur le site de BARA. Cette évolution amènera à réaliser dans les écoles CARNOT et BARA des travaux d'aménagement et de modernisation.
- Neutralisation de la partie de la rue Marceau entre les deux écoles SEMBEL, afin d'agrandir et relier la cour de l'école maternelle et de l'école élémentaire.

**- Année 2011 -**

- Reconstruction du bâtiment nord de l'école élémentaire SEMBEL et réalisation de travaux d'aménagement à l'école maternelle en 2011.

**- Année 2012 -**

- Travaux d'aménagement et d'extension du bâtiment central de l'école élémentaire Edouard HERRIOT en 2012 et transfert des élèves dans ce bâtiment à la rentrée scolaire 2012.
- Reconstruction de la maternelle Edouard LACOUR en 2012.

**- Année 2013 -**

- Travaux de modernisation de l'école maternelle de RODRIGUES en 2013.

**- Années 2014 et 2015 -**

- Début de la reconstruction de l'école maternelle Paul LANGEVIN à la fin 2013 pour un achèvement des travaux avant la rentrée scolaire 2014/2015 ; Début de la reconstruction de l'école primaire Paul LANGEVIN en 2014 pour un achèvement des travaux avant la rentrée scolaire 2015/2016.

**- Années 2014 à 2020 -**

- La construction d'une école maternelle sur le site Paul BERT pourra être envisagée vers 2018. Elle impliquerait la fermeture de l'école maternelle des Petits Ponts à la rentrée scolaire 2018 et regroupement des élèves du secteur à l'école élémentaire Paul BERT.

**3. de décider la création :**

- d'un « Comité de suivi » de la modernisation des écoles. Il sera composé de représentants de l'Inspection académique, des syndicats enseignants, des associations départementales des parents d'élèves ainsi que de de la municipalité.
- d'une instance de concertation, au sein de chaque école, comprenant les directeurs d'école, les membres du Conseil d'Ecole, les conseillers de quartier, ainsi que les élus référents de ces instances.

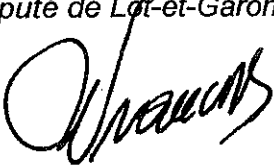
**4. d'adopter la carte scolaire suivante :**

- Secteur Centre regroupant les écoles élémentaires et maternelles Joseph Bara, Carnot, Sembel, Paul Bert et Petits Ponts ;
- Secteur Nord, regroupant les écoles élémentaires et maternelles Scaliger, Elisée Reclus, Marie Sentini, Gaillard et Paul Langevin ;
- Secteur Est, regroupant les écoles maternelles et élémentaire Edouard Herriot et Rodrigues;
- Secteur Sud, regroupant les écoles maternelles et élémentaire Edouard Lacour et La Gouffie.

**5. de poursuivre les efforts d'amélioration des services d'accueil péri-scolaire.**


Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,  
P/ Le Maire d'Agen  
Député de Lot-et-Garonne



Pour le Maire d'Agen,  
Député de Lot-et-Garonne  
L'Adjointe Déléguée à l'Action Scolaire

**Maïté FRANÇOIS**

PREFECTURE DE LOT-ET-GARONNE (D.R.C.L.)	
Reçu le :	17 JUIN 2009
	(Loi n° du 82213 du 2-3-1982)